

*Nous refusons que chaque jour, des personnes sans papiers soient arrêtées, mises en centres de rétention, expulsées.*

*Nous refusons que soient appliquées en notre nom, des décisions politiques qui broient des familles, des couples, des individus.*

La directive "retour", dite "directive de la honte", a été adoptée à une nette majorité, et en rejetant tous les amendements déposés, par les députés des 27 pays européens ce 18 juin 2008. Elle apporte peu de garanties aux clandestins et aggrave la répression dont ils sont l'objet : la durée maximale de rétention est fixée à 18 mois, l'interdiction de territoire après une expulsion à 5 ans, les mineurs isolés peuvent être expulsés vers un pays autre que le leur et les demandeurs d'asile se voient privés d'interprète. Toutes ces mesures s'appliquent sans préjudice du droit des états membres à conserver des législations plus favorables aux clandestins.

Notre ministre de l'identité nationale jure donc ses grands dieux que le droit français n'en sera pas changé d'une virgule. Et pourtant il bouge vite, le droit français. La durée de rétention est déjà passée de 12 à 32 jours en 2003 avec la loi Sarkozy.

Sous cette avalanche de textes destinés à rendre leurs conditions de vie de plus en plus effroyables, les clandestins travaillent. En Région Parisienne, on les trouve surtout dans la restauration, le service à la personne, les BTP. Ici, dans le Vaucluse, nombre d'entre eux sont ouvriers agricoles.

Prenons-en un au hasard. Il s'appelle Abdellah, mais pourrait se nommer Ahmed, ou Zaher. Il est légion. En 73, sur la demande d'un patron français, il arrive chez nous pour y travailler. Dix mois en France, deux au Maroc. En 99, il ramène avec lui l'un de ses fils, Youness, alors âgé de 13 ans et 2 mois. Les années passent, Abdellah vieillit, Youness devient un homme. Après une scolarité sans histoire, il commence lui aussi à travailler. Devenu majeur, ayant un travail, vivant avec une jeune française, il cherche à faire régulariser sa situation... et reçoit une Obligation à Quitter le Territoire Français en juillet 2007.

Youness aussi est légion. Il vit caché depuis un an. Il pourrait s'appeler Soufiane, Mohamed, Ismaël, Aziz, comme n'importe lequel des jeunes qui sont dans sa situation.

***ABDELLAH A EU LE DROIT DE TRIMER PENDANT TRENTE ANS  
EN FRANCE, YOUNESS A LE DROIT D'Y VIVRE !***

Pour que la France redevienne le pays des Droits de l'Homme, nous vous proposons de nous retrouver

***Sur la Place du Palais des Papes - Samedi 26 juillet à 18h30***

*Pour former tous ensemble un*

***CERCLE DE SILENCE***

*Le Cercle de Silence d'Avignon, à l'initiative de :*

***Réseau Education Sans Frontières 84, Uni(e)s Contre une Immigration Jetable 84***

***Contacts : Resf84@no-log.org 06 34 98 02 69***

***www.contreimmigrationjetable.org - www.educationsansfrontieres.org***